

## Prépa CRFPA

Par **So**, le **02/07/2004** à **22:32**

bonjour,

Y a -t-il un étudiant qui a déjà fait la prépa 'Pré-Barreau' pour le CRFPA?

Qu'en pensez-vous? Est-ce vraiment une formation adaptée à chaque fac? Les intervenants connaissent-ils vraiment les attentes des correcteurs de chaque fac?

Est-ce que la formule par correspondance via le Net est bien?

Que de questions!!! ;o)

Mais avant de m'engager financièrement je préfère avoir des retours...

Merci d'avance pour vos témoignages ))) Image not found or type unknown

So

Par **Frédéric**, le **03/07/2004** à **00:54**

L'engagement financier pour n'importe quelle prépa du CRFPA est tel que je suis partisan d'une inscription en IEJ, moins coûteuse, pour les notes de synthèse et les épreuves de culture juridique. La motivation fait le reste et économise bien des sommes...

Par **So**, le **03/07/2004** à **09:57**

Bonjour Frédéric,

As-tu suivi les cours à l'IEJ?

Je ne sais pas si c'est le cas pour toi, mais de mon côté c'est catastrophique: très peu de remises à jours assurées (nous n'avons eu que 4 matières assurées pour l'instant), on ne sait pas ce qu'attendent les correcteurs. Et pourtant je suis assidue aux remises à jour et aux entraînements aux notes de synthèses...

Alors s'il faut faire un sacrifice financier pour aboutir à un succès je pense que de toutes façons j'aurai bien vite un retour à l'investissement, non?...

Par **Frédéric**, le **03/07/2004** à **12:03**

IEJ de quelle fac?

De toute façon, la réactualisation, il faut l'effectuer soi-même en consultant quelques revues, rien de compliqué. L'avantage d'un IEJ, c'est de faire quelques examens blancs pour se préparer à la note de synthèse et aux autres épreuves. La majorité des admis au CRFPA n'a pas suivi de prépa spéciale. C'est un luxe très onéreux qui sert à se donner bonne conscience, qui peut certes être utile si on a besoin d'un cadre de travail très encadré... Mais si tu as ta maîtrise, cela signifie sans doute que tu es suffisamment armée avec les enseignements de la fac.